

Commune de Royan le 7 3-50

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime
ARRONDISSEMENT
de **Rochefort**
CANTON
de **Royan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **15 Février 1950** 194

OBJET :

Amortissement des obligations de la Ville de Paris appartenant au B.B.
L'an mil neuf cent **cinquante**, le **quinze** du mois
de février, le Conseil Municipal de **Royan**
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Ch. REGAZONI, en session { ordinaire
extraordinaire

d'après convocations faites le **3 Février** 194 50

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :
50.016

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient présents : MM. **Ch. Regazoni - Roche d'ereux -
Veyssière - Chamboulan - Frugnaud - Bujard -
Baudet - Chezeaud - Bouchet - Couinil - Guillaud -
Dufour - Seugnet - Thélion - Cousinet - Moulinas
Dorecq**

Etaient représentés : **M. Main par M. Dufour
Melle Rikosky par M. Regazoni
M. Féraudeau par M. Chamboulan
M. Chollet par M. Roche d'ereux**

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. **Bujard**, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

**M. le Maire donne lecture de la délibération
prise par la Commission Administrative du Bureau
d'Assistance au sujet de l'amortissement des
Obligations de la Ville de Paris, appartenant
au Bureau de Bienfaisance de Royan :**

" Le Président expose que, par suite de l'amorti-
" sement des Obligations de la Ville de Paris,
" appartenant au Bureau de Bienfaisance, il y
" a lieu d'autoriser l'annulation des prises
" en charges effectuées par le Receveur Trésor-
" rier au titre des intérêts annuels de 1945 à
" 1949. Toutefois, celles se rapportant à 1946
" seront seulement réduites à 305 frs, montant
" du reliquat des intérêts dus.

" La Commission autorise les annulations,
" et réductions nécessaires et décide que
" la somme de trois mille neuf cent cinq fra
" représentant le capital remboursé, sera
" employée à l'achat de rente 3 % perpétuelle ?

LE CONSEIL ACCORTE.

Lopez
Fait et délibéré à
les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre : MM. _____

les membres présents à
la séance.

N'ont pas signé : MM. _____

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite
la cause qui les a empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).

Pour extrait conforme :

Le Maire,



[Signature]

BUREAU
de
BIENFAISANCE

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau de Bienfaisance

Séance du 25 janvier 1950.

OBJET :

Amortissement des
Obligations de la

Ville de Paris, appar-
tenant au Bureau
de Bienfaisance de
Royan

L'an mil neuf cent cinquante le vingt cinq
du mois de janvier la Commission Administrative du Bureau

de Bienfaisance de Royan, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous
la présidence de Monsieur Regazoni, Maire de Royan.

Etaient présents : MM. Regazoni, Besancon, Basterot
et Mademoiselle Rikoski.

Excusés : MM. Bouin, Domecq et Guillaud.

Le Président expose que par suite de l'amortissement des
obligations de la ville de Paris appartenant au Bureau de Bienfaisance il
y a lieu d'autoriser l'annulation des prises en charge effectuées par le
Receveur Trésorier au titre des intérêts annuels de 1946 à 1949.

Cependant, celles se rapportant à 1946 seront seulement réduites à
308^{fr}, montant du reliquat des intérêts dus.
La Commission autorise les annulations et réductions nécessaires
et décide que la somme de trois mille neuf cent cinq francs,
représentant le capital remboursé, sera employée à l'achat
de rente 3% perpétuelle.



APPROUVÉ

La Rochelle, le 7 MARS 1950

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général.

[Signature]

Pour extrait conforme :

LE MAIRE,



[Signature]